

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 27 /2023

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charenzol, Alain Arnaud, Maryline Trichard, Xavier Collonge

Excusée : Geneviève Foley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 31 août 2023

OBJET : Fixation des tarifs du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente le bilan du compte cantine et rappelle les tarifs des repas. Le coût des matières premières et du personnel étant en augmentation, il propose d'appliquer une augmentation de 5 centimes.

Il propose donc au conseil municipal de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- Repas enfant : 4.80 €
- Repas adulte : 6.10 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.10 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir en délibéré, le Conseil :

- FIXE à 4.80 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents ; à 6.10 € les repas adultes et à 6.10 € les repas non programmés à l'avance.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



Laurence Renoux,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 07/09/2023 Date de publication sur le site Internet : 07/09/ 2023
